FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

COMITÉ EXÉCUTIF
18ème session
Point 3 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.18/2/Add.1
14 octobre 2002
Original: ANGLAIS

SINISTRES DONT LE FONDS DE 1992 A EU À CONNAÎTRE

Note de l'Administrateur

Résumé:	On trouvera ci-dessous un récapitulatif de trois autres sinistres.
Mesures à prendre:	Prendre note des renseignements.

1 Sinistres survenus en Espagne (septembre 2000)

Des hydrocarbures se sont échoués sur plusieurs plages espagnoles. Selon l'interprétation donnée par les autorités espagnoles, ces hydrocarbures auraient pu être déversés par le pétrolier maltais *Concordia I*. Le propriétaire du *Concordia I* a soutenu que les hydrocarbures ne provenaient pas de ce navire.

Les autorités espagnoles ont communiqué les renseignements donnés par l'analyse des échantillons prélevés sur le *Concordia I* et des échantillons d'hydrocarbure recueillis sur le littoral. L'Administrateur est d'accord avec les autorités espagnoles pour conclure que les hydrocarbures provenant du *Concordia I* correspondent à ceux recueillis sur le littoral.

Le coût des opérations de nettoyage est évalué á £3 835.

Mesure demandée:

- Autoriser l'Administrateur à approuver les demandes d'indemnisation nées de ce sinistre.

2 Sinistre survenu en Guadeloupe (juin 2002)

Un sinistre ayant entraîné une pollution a touché la côte d'une ville de Guadeloupe (Antilles) en juin 2002. On estime que la pollution est due à un déversement illégal d'hydrocarbures en mer. Des échantillons de ces hydrocarbures sont en cours d'analyse. Le coût des opérations de nettoyage est évalué à £220 000.

Mesure demandée:

- Autoriser l'Administrateur à approuver les demandes d'indemnisation nées de ce sinistre.

3 Sinistre survenu au Royaume-Uni (septembre 2002)

Des hydrocarbures se sont échoués sur le littoral méridional du Royaume-Uni. L'analyse des hydrocarbures à l'origine de la pollution a amené à conclure qu'il s'agissait très probablement de brut lourd du Moyen Orient. L'Administrateur est d'avis que ces hydrocarbures provenaient très probablement d'un pétrolier.

Mesure demandée :

- Autoriser l'Administrateur à approuver les demandes d'indemnisation nées de ce sinistre.

4 Mesure que le Comité exécutif est invité à prendre

Le Comite exécutif est invité à prendre note des renseignements contenus dans le présent document.